

27

**Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux  
et des Universités du Midi**

QUATRIÈME SÉRIE

Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

XXIV<sup>e</sup> ANNÉE

**REVUE**

DES

**ÉTUDES ANCIENNES**

Paraissant tous les trois mois

TOME IV

N<sup>o</sup> 4

Janvier-Mars 1902



C. JULLIAN

Notes gallo-romaines.

XIII

**Bordeaux :**

FERET & FILS, ÉDITEURS, 15, COURS DE L'INTENDANCE

Lyon : HENRI GEORG, 36-42, PASSAGE DE L'HÔTEL-DIEU

Marseille : PAUL RUAT, 54, RUE PARADIS | Montpellier : C. COULET, 5, GRAND'RUE

Toulouse : ÉDOUARD PRIVAT, 45, RUE DES TOURNEURS

**Paris :**

A. FONTEMOING, LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME  
4, RUE LE GOFF



# REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES

---

## SOMMAIRE DE LA 1<sup>re</sup> LIVRAISON

---

<b>Ph. Legrand</b> , <i>Problèmes alexandrins : II. A quelle espèce de publicité Héronidas destinait-il ses MIMES?</i> . . . . .	5
<b>Fr. Cumont</b> , <i>Note sur deux fragments épiques relatifs aux guerres de Dioclétien.</i> . . . . .	36

### ANTIQUITÉS NATIONALES

<b>C. Jullian</b> , <i>Notes gallo-romaines : XIII. Paris ; date de l'enceinte gallo-romaine.</i> . . . . .	41
<b>C. Jullian</b> , <i>L'inscription d'Hasparren.</i> . . . . .	46
<b>G. Gassies</b> , <i>Autel gaulois à Sérapis.</i> . . . . .	47
<b>J.-P. Waltzing</b> , <i>Le Vulcain des Gésales</i> . . . . .	53

### BULLETIN HISPANIQUE

<b>P. Paris</b> , <i>L'idole de Miqueldi, à Durango.</i> . . . . .	55
--	----

### BIBLIOGRAPHIE

<b>SCHWALLY</b> , <i>Semitische Kriegsaltertümer : I. Der heilige Krieg im alten Israel</i> , Leipzig, Weicher, 1901 ( <b>C. Jullian</b> ) . . . . .	62
<b>H. BREWER</b> , <i>Die Untersuchungen der Klagen nach attischem Recht und die Echtheit der Gesetze in §§ 47 und 113 der Demosthenischen Midiana</i> , Wien, 1901 ( <b>F. Dürrbach</b> ) . . . . .	63
<b>BARCLAY V. HEAD</b> , <i>Catalogue of the greek coins in the British Museum : Lydia</i> , Londres, 1901 ( <b>G. Radet</b> ) . . . . .	64
<b>BOUCHÉ-LECLERCQ</b> , <i>L'Astrologie grecque</i> , Paris, Leroux, 1899 ( <b>H. de La Ville de Mirmont</b> ) . . . . .	65
<b>CECIL SMITH</b> , <i>Catalogue of the Forman collection of antiquities</i> , Londres, 1899. ( <b>P. Perdrizet</b> ) . . . . .	72
<b>LECHAT</b> , <i>Le Temple grec</i> , Paris, Leroux, 1902 ( <b>G. Radet</b> ) . . . . .	74
<b>LAURENT et HARTMANN</b> , <i>Vocabulaire étymologique de la langue grecque et de la langue latine</i> , Paris, Delagrave, 1900 . . . . .	75
<b>BONNET et GACHE</b> , <i>Stylistique latine</i> , Paris, Klincksieck, 1900 . . . . .	75
<b>P. RICHARD</b> , <i>L'Aululaire et Les Méneches</i> , Paris, Delagrave, 1901. <b>VILLE DE REIMS</b> , <i>Catalogue du Musée archéologique</i> , Troyes, Houel, 1901 ( <b>C. Jullian</b> ) . . . . .	75
<b>A. BLAZQUEZ</b> , <i>Descripción de España</i> , Madrid, 1901 ( <b>C. Jullian</b> ) . . . . .	76

### GRAVURES

<i>Autel gaulois à Sérapis : inscription dédicatoire (fig. 1).</i> . . . . .	49
<i>Autel gaulois à Sérapis : reliefs des faces latérales (fig. 2 et 3).</i> . . . . .	51

### PLANCHES

<b>I. L'idole de Miqueldi, à Durango (Espagne).</b>	
<b>II. L'inscription d'Hasparren (Pays basque).</b>	

---

### RÉDACTION :

**M. Georges RADET, 9<sup>bis</sup>, rue de Cheverus, BORDEAUX**

# NOTES GALLO-ROMAINES<sup>1</sup>



## XIII<sup>2</sup>

### PARIS. — DATE DE L'ENCEINTE GALLO-ROMAINE<sup>3</sup>

Aux abords de l'an 300 de notre ère, les empereurs romains transformèrent en places fortes la presque totalité des villes des Trois Gaules, villes ouvertes jusque-là. C'est un fait capital dans l'histoire générale de la France, et sur lequel on n'insistera jamais trop<sup>4</sup>. — Car, d'une part, ce sont ces murailles qui ont

1. Voyez *Revue des Études anciennes*, tous les fascicules des années 1899, 1900 et 1901.

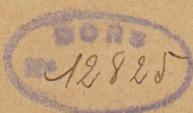
2. Note lue par M. Omont, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 8 novembre 1901.

3. Ces lignes ont été écrites pour justifier la date que j'avais assignée à cette enceinte dans *Gallia*, 1892, p. 28 : « Paris, à partir de l'an 300, se renferme de nouveau dans son île. » Cette opinion a été repoussée par la presque totalité de ceux qui, depuis cette date, ont écrit sur Paris. Seul, je crois, M. Longnon a bien voulu lui donner l'appui de sa particulière compétence : il « pense que, d'après les textes anciens et contrairement à l'opinion généralement admise, il y aurait lieu de reporter à la fin du III<sup>e</sup> siècle ou au commencement du IV<sup>e</sup> l'époque où l'enceinte fortifiée de la cité aurait été édifiée » (*Ville de Paris*, 1898, *Commission du Vieux Paris*, séance du vendredi 28 janvier 1898, p. 8). — M. de La Noë (*Principes de la fortification antique*, t. II, 1890, p. 56, admet que Paris et les autres villes du Nord-Est furent fortifiées entre 337 et 355.

4. M. de La Noë (p. 58) recule d'un siècle (sauf pour les villes du Nord-Est, cf. note 3) la date de la construction des enceintes de la plus grande partie des Gaules. On trouvera la réponse à cette théorie : 1<sup>o</sup> dans les articles célèbres de M. Schuermans, *Remparts (romains) d'Arlon (et de Tongres)*, dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* (Bruxelles), t. XVI, XXVII-XXIX, 1877, 1888-90; le même, *Inscriptions romaines de Namur*, 1886, dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XVII; 2<sup>o</sup> dans les *Inscriptions romaines de Bordeaux*, 1890, t. II, p. 296 et s.

Les fortifications des villes sont mentionnées au IV<sup>e</sup> siècle par les textes suivants :

I. Textes généraux : 1<sup>o</sup> Eumène, *Pro scolis*, XVIII : *Tot urbes... instaurari moenibus* (sous Constance). En revanche, dans le même chapitre, *muri excitantur* me paraît s'appliquer à d'autres constructions qu'aux remparts des villes nouvellement fortifiées, à cause de *vix repertis veterum fundamentorum vestigiis* (*contra*, Schuermans, 3<sup>o</sup> art., p. 128); 2<sup>o</sup> Julien, *Discours*, I, p. 8, Hertlein, disant de Dioclétien et de Maximien entre 284 et 292 : *Φρούρια δὲ ἐπιτειχίζοντες αὐτοῖς τοσαύτην πρὸς αὐτοὺς εἰρήνην τοῖς ὑπηρέσοις κατέστησαν*, où il ne me paraît pas qu'il s'agisse seulement des villes des frontières; 3<sup>o</sup> Julien, *Lettre aux Athéniens*, p. 359, Hertlein, parlant de l'état de la



permis à beaucoup de ces villes de résister aux invasions normandes et d'éviter les pires malheurs des guerres civiles, et, d'autre part, c'est la surface marquée par l'enceinte romaine qui, sous le nom de « cité », est devenue le noyau de formation des villes françaises.

On a cependant écrit, et fort souvent, que Paris a échappé à cette règle et qu'elle est demeurée ville ouverte jusqu'au temps des grandes invasions du v<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

A cette doctrine, on peut opposer à la fois des monuments, des textes et la logique.

Les monuments, ce sont les vestiges de l'enceinte. Elle englobait seulement l'île de la Cité. On les a reconnus à différentes époques et sur divers points<sup>2</sup>, et tout récemment encore

Gaule vers 355-356, dit : Τὸ μὲν οὖν πλῆθος τῶν πόλεων πέντε που καὶ τεσσαράκοντά ἔστι, τείχη τὰ διηρπασμένα δίχα τῶν πύργων καὶ τῶν ἐλασσόνων φρουρίων, texte dont a dû s'inspirer Libanius, *Orationes*, XII, p. 381, Reiske.

II. Textes particuliers mentionnant des enceintes de villes dans la Gaule intérieure : Dijon, sous Aurélien (?) (Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, III, 19); Grenoble, entre 284 et 292 (*Corpus*, XII, 2229); Gesoriacum, en 292-293 (*Panegyrici veteres*, V, § VI); Langres, en 296 (Eutrope, *Breviarium*, IX, 23=15); Coutances, Sens, Troyes, Besançon, Paris, en 356-360 (Ammien, XV, 11, 3 et 11; XVI, 2, 7; 3, 3; 4, 2; Julien, *Epistolae*, XXXVIII, p. 535, Hertlein); Saintes, vers 375 (?) (Ausone, *Epistulae*, XV, 11); Bordeaux, vers 388 et avant (Ausone, *Epistulae*, X, 30; *Ordo Urbium*, v. 140). Il ne sera pas impossible de trouver d'autres textes en faisant la critique des Vies des Saints. C'est ainsi que Sulpice Sévère, racontant la vie de saint Martin, fait de Chartres un oppidum (*Dialogues*, I [II], 4, 4), parle de la porte de Paris (cf. plus loin, p. 43, n. 6) et mentionne, à la date de 356 environ, celle d'Amiens, *portam Ambianensium civitatis*, (*Vita Martini*, III, 1 : c'est là qu'il place l'épisode du manteau). La langue topographique de Sulpice n'a paru trop précise pour qu'on puisse ne voir dans ces expressions que des anachronismes. — Voyez la description des murs de Langres dans la *Vie de saint Didier* (*Acta*, 23 mai, t. V, p. 217) : *Quadrorum lapidum studiose subjuncta compago muros ipsius civitatis efficiat tutiores* (etc., voir la suite du récit). Il s'agit bien des murs du Bas-Empire. Mais je ne puis, jusqu'à nouvel ordre, faire état de ce texte, vu les incertitudes qui subsistent sur la date où il a été écrit, et sur celle des faits qu'il mentionne. — Les textes relatifs à Autun doivent être mis à part. L'enceinte de cette ville datait d'Auguste; elle devait être en grande partie ruinée à la fin du III<sup>e</sup> siècle; mais son étendue, 5,922 mètres, paraissait une chose considérable aux contemporains, habitués aux enceintes de l'ère nouvelle, dont les plus grandes ne paraissent pas avoir atteint 3,000 mètres (cf. p. 43, n. 7). De là les deux textes d'Amien : *Moenium Augustuduni magnitudo vetusta* (XV, 11, 11); et : *Augustuduni civitatis antiquae muros spatiosi quidem ambitus sed carie vetustatis invalidos* (XVI, 2, 1). Mais, à l'angle de cette muraille, on construisit un réduit fortifié, ou *castrum*, d'environ 1,300 mètres de circuit (Harold de Fontenay, *Autun*, 1889, p. 25 et s., qui place cette construction après 356, peut-être à tort).

1. Lenoir, *Paris à travers les âges*, 2<sup>e</sup> édit., 1885, p. 35 : « Ce n'est que dans les premières années du v<sup>e</sup> siècle, en 406..., qu'on jugea nécessaire de fortifier Lutèce. » Et bien d'autres.

2. Sur les constructions du parvis Notre-Dame, fouilles de 1847, Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, 1867, p. 23.

à la pointe de la Cité, près de Notre-Dame<sup>1</sup>. Or, le mode de construction de ces remparts ne diffère en rien de celui de tous les murs gallo-romains contemporains de Dioclétien et de Constance<sup>2</sup>.

---

Les textes sont les suivants :

1<sup>o</sup> Ammien Marcellin dit de Paris, dans sa description de la Gaule : *Castellum circumclausum ambitu insulari, Lutetiam nomine*<sup>3</sup>. — *Castellum*, ce n'est pas un simple château fort<sup>4</sup>, c'est le diminutif de *castrum*, mot par lequel les textes de la fin de l'Empire désignent assez souvent les villes fortifiées<sup>5</sup>.

2<sup>o</sup> Sulpice Sévère, racontant un fait de la vie de saint Martin, dit qu'il entra dans Paris par « la porte de la cité »<sup>6</sup>, ce qui suppose une ville close par des murailles : car on ne connaît pas, en ce temps-là, d'autre barrière que celle des remparts.

3<sup>o</sup> Julien, parlant de sa « chère Lutèce », s'exprime en ces termes : C'est une « petite ville »<sup>7</sup>, formée par « une île peu

1. En décembre 1897. Voyez le rapport de M. Lamouroux dans le *procès-verbal de la Commission du Vieux Paris*, 28 janvier 1898, p. 6. J'ai sous les yeux les excellentes photographies prises par M. Marcuse sur le chantier des fouilles.

2. Cf., en dernier lieu, Héron de Villefosse, *Académie des Inscriptions, comptes rendus*, t. XXVI, 1898, p. 91 et suiv. (*Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, XXV<sup>e</sup> an., 1898, p. 37).

3. Ammien Marcellin, XV, 11, 3.

4. Végèce, IV, 1, appelle *castella* les petites villes fortifiées : *Urbes atque castella... muniuuntur. Itinéraire à Jérusalem*, p. 551 : *Castellum Carcassone*.

5. *Notitia Galliarum*, I, IX et XVI; Liste de Vérone, XV; Servius, *ad Aeneida*, VI, 775 : *CASTRUM civitas est..., quod etiam diminutio ostendit: nam CASTELLUM dicimus*; Isidore, *Origines*, XV, 2, 13 : *CASTRUM antiqui dicebant oppidum loco altissimo situm*. Il est probable que *castrum* a toujours été plus ou moins synonyme de *oppidum*; voyez Florus, II, 33, et les textes énumérés dans Wissowa, t. III, col. 1767-70, n° 4, 5, 24, 36 et 37.

6. *Vita Martini*, XVIII, 3 : *Dum portam civitatis introiret*.

7. Julien emploie le mot de *πολίχνη* pour Paris (c'est le même mot dont se sert Zosime pour cette ville, III, 9), et de *πολίχνου* pour Besançon (*Epistulae*, XXXVIII). Cf., pour Paris, le mot *castellum* chez Ammien Marcellin. — Voici les périmètres des enceintes des villes fortes gallo-romaines de la région de Paris : Sens, 2,500 mètres; Paris, 1,620 mètres (évaluation d'après le plan de *Paris à travers les âges*, 2<sup>e</sup> éd. 1885, pl. III, en redressant l'échelle); Beauvais, 1,270 mètres; Melun, 1,000 mètres environ (cf. Leroy *apud Schuermans, Remparts d'Arlon*, 4<sup>e</sup> art., 1889, p. 190; d'après le même, de Montaiglon, *Revue des Sociétés savantes*, IV<sup>e</sup> série, t. IV, 1866, 2<sup>e</sup> semestre, p. 202; le même encore, *Bulletin de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne*, t. II, 1865, p. 163 et s.); Meaux, « environ 1 kilomètre », d'après les évaluations de M. Gassies; Senlis, 840 mètres (en dernier lieu, E. Dupuis, *Senlis*, 1900, p. 16, et le plan). — Comparez à ces « petites villes » Trèves avec son enceinte de 6,418 mètres, et Autun avec son enceinte de 5,922 mètres (cf. p. 42).

étendue », ile que « le rempart arrête tout entière dans son circuit »<sup>1</sup>, et qui « est accessible des deux côtés par des ponts de bois »<sup>2</sup>. On ne saurait être plus formel.

Les raisons d'ordre historique donnent à ces textes une force de plus.

Les villes, chefs-lieux de cités, qui avoisinaient Paris, furent toutes fortifiées au temps des empereurs de la tétrarchie : Beauvais, Senlis, Meaux, Sens. Pourquoi Lutèce aurait-elle, seule dans cette région, fait exception ? — Meaux et Senlis avaient, à coup sûr, moins d'importance stratégique qu'elle : pourquoi auraient-elles été plus favorisées par les ingénieurs

1. On remarquera, à ce propos, que la situation de Paris était identique à celle de Melun, située, elle aussi, sur une île de la Seine (César, VII, 58 : *In insula Sequanae positionum, ut paulo ante de Lutetia diximus*). De la même manière, au temps des tétrarchies, l'île Saint-Étienne de Melun fut fermée de remparts comme celle de Lutèce, et devint, comme cette dernière, l'île de la Cité (cf., sur ces analogies, de Montaiglon, *Revue des Sociétés savantes*, IV<sup>e</sup> série, t. IV, 1866, 2<sup>e</sup> semestre, p. 201). — Les monnaies de Constantin et de Constant, qu'on dit avoir été trouvées dans les murs (de Montaiglon, p. 203) ou « sous les fondations du rempart » (Leroy, *Bulletin*, t. II, p. 171), l'ont été, en réalité, « à proximité, ce qui est tout autre chose » (Leroy *apud Schuermans, Remparts d'Arlon*, 2<sup>e</sup> art., 1888, p. 80).

2. Misopogon, p. 340, Spanheim ; p. 438, Hertlein : ... πολίχνην ἔστι δ' οὐ μεγάλη νῆσος ἐγκειμένη τῷ ποταμῷ, καὶ αὐτὴν κύκλῳ πᾶσαν τὸ τεῖχος καταλαμβάνει, ξύλιναι δ' ἐπ' αὐτὴν ἀμφοτέρωθεν εἰσάγουσι γέφυρας. Le texte que nous donnons est celui des principaux manuscrits (*Vossianus* 77, le plus important des manuscrits de Julien aussi bien pour les discours que pour les épîtres; cf. Bidez et Cumont, *Recherches sur la tradition manuscrite des lettres de l'empereur Julien*, dans les *Mémoires* publiés par l'Académie de Belgique, 1898, t. LVII, p. 30; et le groupe Mb, E, F = *Marcianus* 251, *Monacensis* 113 et 461). — Les anciennes éditions, encore que connaissant la leçon exacte des manuscrits, ont rejeté du texte τὸ τεῖχος, de manière à faire de ποταμός le sujet de καταλαμβάνει (entre autres, l'édition de Cramoisy, Petau, etc., 1630, t. II, p. 61; celle de Spanheim, 1696, p. 340 D). — C'est d'après ces éditions qu'ont été faites les traductions françaises de Tourlet (1821, t. II, p. 373) et de Talbot (1863, p. 294), et les recueils classiques de Chassang, Jacquet, etc., ce qui explique pourquoi toutes les citations que l'on fait couramment du texte de Julien ne tiennent pas compte du mot τὸ τεῖχος. — Cobet a, je crois le premier, rétabli le vrai texte (*Mnemosyne*, t. X, 1861, p. 167) : *Ex utroque codice supplendum est καὶ αὐτὴν κύκλῳ πᾶσαν τὸ τεῖχος καταλαμβάνει, nisi forte in τὸ τεῖχος articulus est expungendus. Offendo etiam in verbo καταλαμβάνει. Quis audivit unquam aut ferendum esse credet τὸ τεῖχος τὴν πόλιν καταλαμβάνει; Quod unicuique continuo veniat in mentem περιλαμβάνει verum esse censeo. Totum locum sic constituo. Καὶ αὐτὴν κύκλῳ πᾶσαν τεῖχος περιλαμβάνει.* — Hertlein a maintenu le texte des manuscrits, sauf qu'il accepte la suppression de τὸ. Il mentionne la conjecture ἐγκαταλαμβάνει de L. Dindorf. — Je maintiens le τὸ τεῖχος des manuscrits. « Je ne vois aucun motif, » m'écrivit très justement M. Cumont, « de supprimer le τὸ avec Cobet : c'est le mur de la ville. » La présence de l'article a, en effet, son importance. Julien, qui habita en Gaule, qui a séjourné ou passé à Autun, Auxerre, Troyes, Reims, Sens, Besançon, etc., toutes villes fortes, considère « la muraille » comme chose essentielle et naturelle à une cité de la Gaule.

romains? — Melun, qui n'était pas métropole de cité, avait ses remparts au IV<sup>e</sup> siècle : Paris devait avoir les siens.

D'autant plus que la raison d'être de Paris, au temps des Gaulois et des Romains, a été non pas seulement commerciale, mais encore, et peut-être surtout, militaire : c'est la stratégie qui a fait d'elle une capitale, de fait d'abord et de droit ensuite<sup>1</sup>.

— Lutèce est le principal carrefour des grandes routes du Nord-Est, marquées par la Seine, l'Oise et la Marne ; elle est le noeud de la vie militaire de la Gaule, entre la forêt d'Orléans et celle des Ardennes. Que la guerre menace ou éclate entre la Loire et le Rhin, Paris devient le centre naturel de concentration et de résistance dans cette région. C'est pour cela que, lors du soulèvement des Gaules, en 52, Labiénus et Camulogène s'en sont disputé la possession. — Qu'un danger menace du côté de la frontière du Nord-Est, c'est souvent à Paris que s'installent les maîtres de la Gaule pour préparer la défense : témoins Julien en 358-360 et Valentinien en 365-366. — Or, depuis Gallien jusqu'à Valentinien, pour ne pas aller au delà, c'est cette frontière qui a été la plus menacée des parties occidentales de l'Empire. S'il y avait une ville à fortifier dans le Nord, dès que l'on songea à bâtir des remparts en Gaule, c'était Paris. — Beauvais, Senlis, Meaux, Melun, Sens étaient des forteresses inutiles, si une ville forte ne s'élevait pas au centre de l'arc de cercle dont elles formaient le circuit. Pour emprunter une métaphore à Ammien Marcellin, Paris était la maille essentielle du réseau de places murées où devaient s'empêtrer les Barbares<sup>2</sup>.

Les princes de la tétrarchie firent donc de Paris une place fortifiée : ce sont les remparts de l'île qui ont abrité tour à tour Julien, Valentinien et Clovis, qui ont protégé la ville contre les Normands, qui ont délimité « la Cité », premier élément topographique de Paris moderne.

CAMILLE JULLIAN.

1. M. Henry Houssaye a écrit très justement : « Paris est né citadelle. Avant d'être ville, il est camp retranché. » *Le premier siège de Paris*, 1876, p. 1.

2. En l'appliquant, du reste, d'une autre manière (XVI, 2, 12) : (*Barbari ipsa oppida ut circumdata retis busta declinant.*) — Remarquez dans tout ce passage d'Ammien le rôle des *oppida*, utilisés habilement par César *ut disjectare gentes*.

## L'INSCRIPTION D'HASPARREN

(PLANCHE II)

C'est la plus célèbre de toute l'Aquitaine. Elle a fait couler des flots d'encre. Elle a suggéré toutes les hypothèses. Elle a mis aux prises tous les savants du xix<sup>e</sup> siècle, et elle en a mis quelques-uns en contradiction périodique avec eux-mêmes. On a hésité, pour la dater, entre le règne d'Auguste et celui de Dioclétien. — Notre ami Sacaze, qui avait beaucoup de flair, de bon sens et de précision, a été un des rares érudits qui aient prétendu que « les caractères » de l'inscription, « quoique rustiques, sont d'une bonne forme »<sup>1</sup>. Mais il ajoutait aussitôt que, pour s'en rendre compte, « il faut voir le monument ». J'ai suivi son conseil, et, en août 1901, j'ai étudié longuement l'inscription. — Elle est aujourd'hui en lieu sûr, fort accessible à l'œil, encastree au-dessus de la cheminée de la sacristie d'Hasparren. L'examen des lettres m'a confirmé dans l'opinion que le monument est du second siècle. Il y a eu, chez le lapicide, un réel effort de netteté, de régularité et de symétrie. La gravure est profonde, et d'une profondeur constante. Les traits sont droits et fermes. Les E ont les traverses fort égales. Il en va de même des M. Les courbures inférieures des G, les sinuosités des S ne me paraissent pas indiquer une basse époque. — Je laisse de côté, bien entendu, la dernière ligne, très superficiellement gravée, et qui a dû être retouchée au xvii<sup>e</sup> siècle : voyez surtout la forme de l'M<sup>2</sup>.

A défaut du monument, nos lecteurs auront sous les yeux la phototypie faite d'après un excellent cliché pris par mon ami et directeur, M. G. Radet<sup>3</sup>.

C. JULLIAN.

1. *Inscriptions des Pyrénées*, p. 549.

2. La défectuosité de cette ligne a, du reste, été notée par la plupart de ceux qui ont examiné de près le monument ou un fac-similé.

3. Je renvoie, pour la bibliographie de l'inscription, à M. Hirschfeld, *Corpus*, XIII, n° 412.

## BIBLIOGRAPHIE

---

Schwally, *Semitische Kriegsaltertümer*, 1<sup>re</sup> p. : *Der heilige Krieg im alten Israel*. Leipzig, Weicher, 1901; in-8° de 112 pages.

Le petit livre de M. Schwally est intéressant au plus haut point, même pour un profane en antiquités sémitiques. Tous ceux qui s'intéressent aux institutions et aux religions anciennes trouveront profit à lire ces pages, d'autant plus que les matières y sont très nettement disposées, que le texte n'est point encombré de références, et que le style est d'une rare clarté. L'auteur, prenant pour point de départ l'étroite subordination des peuples primitifs aux rites religieux, s'est efforcé de reconstituer le cadre rituel des institutions militaires d'Israël : tour à tour il passe en revue le rôle guerrier de Jahvé, les idoles protectrices du peuple armé, les « moyens » sacrés de la lutte (oracles qui la décident, cris et musiques qui l'accompagnent, destruction ou consécration du butin), les conditions religieuses de l'armée et du soldat (purification, pureté physique, possession divine).

Ce qui ajoute à l'intérêt de ce travail, c'est qu'à chaque pas l'auteur, disciple visible de Frazer, multiplie les rapprochements entre Israël et les autres peuples. En d'autres termes, il nous donne un travail de sociologie, sur une excellente base historique. J'aurais sacrifié quelques comparaisons avec les sauvages d'Australasie, et je les aurais remplacées par un plus grand nombre avec Rome, la Grèce et Carthage. Mais c'est un reproche d'orfèvre.

Et je ne puis m'empêcher de regretter qu'il ne nous soit pas possible de faire pour les Celtes ce que M. Schwally vient de faire pour Israël. Je ne doute pas, pour ma part, que toutes les grandes guerres gauloises, celles de l'indépendance comme celles de la conquête, n'aient été des guerres saintes. Mais le moyen de le prouver autrement que par des indices artificiellement rapprochés ! — Dans la guerre de 52, les sacrifices humains d'avant l'entrée en campagne, la conjuration sur les enseignes rapprochées<sup>1</sup>, puis, avant la dernière bataille en rase campagne, le serment solennel, voilà tout ce que nous trouvons chez César, toujours préoccupé d'enlever aux faits humains leur cadre de mystère et leur couleur de piété. — Dans les guerres de conquête, les renseigne-

1. César, VII, 2, 2 : *Collatis militaribus signis*. De même les Insubres, συνα-θροῖσαντες.... σημαῖας, etc. : Polybe, II, 32.

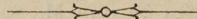
ments sont plus nombreux et plus précis, grâce à Polybe et à d'autres<sup>1</sup>. — Enfin, ça et là, quelques textes épars, qui nous montrent le souci que les Gaulois avaient, dans les expéditions, de leurs dieux et des présages, comme Dumnorix qui refuse de passer en Bretagne *religionibus impeditus*, et, toujours, à la fin de la bataille, le butin offert aux dieux, immolé, ou brûlé, ou consacré<sup>2</sup>. Tout cela, nous le retrouvons chez Israël, et peut-être, si nous connaissons les Gaulois par leurs récits, et non par ceux de leurs vainqueurs, leur vie militaire ne nous paraîtrait-elle pas moins enchevêtrée de rites et de pratiques que celle du peuple juif. Mais il se trouve que l'histoire de la Gaule, la plus dévote des nations<sup>3</sup>, a été écrite par les Grecs et les Romains lorsque ceux-ci étaient arrivés à ce que je peux appeler le moment le plus laïque de leur existence.

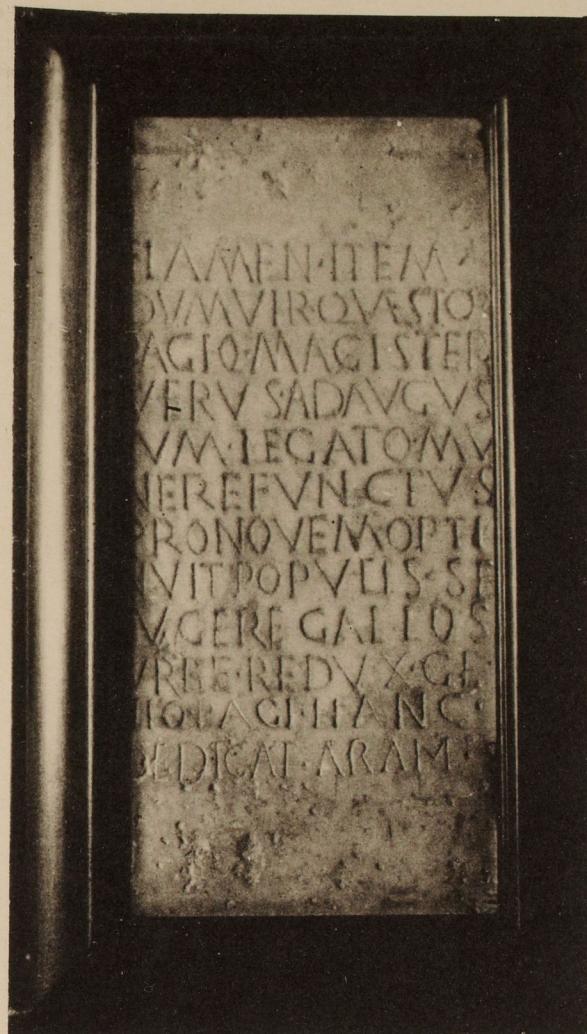
C. JULLIAN.

1. Nous les réunirons bientôt ici même.

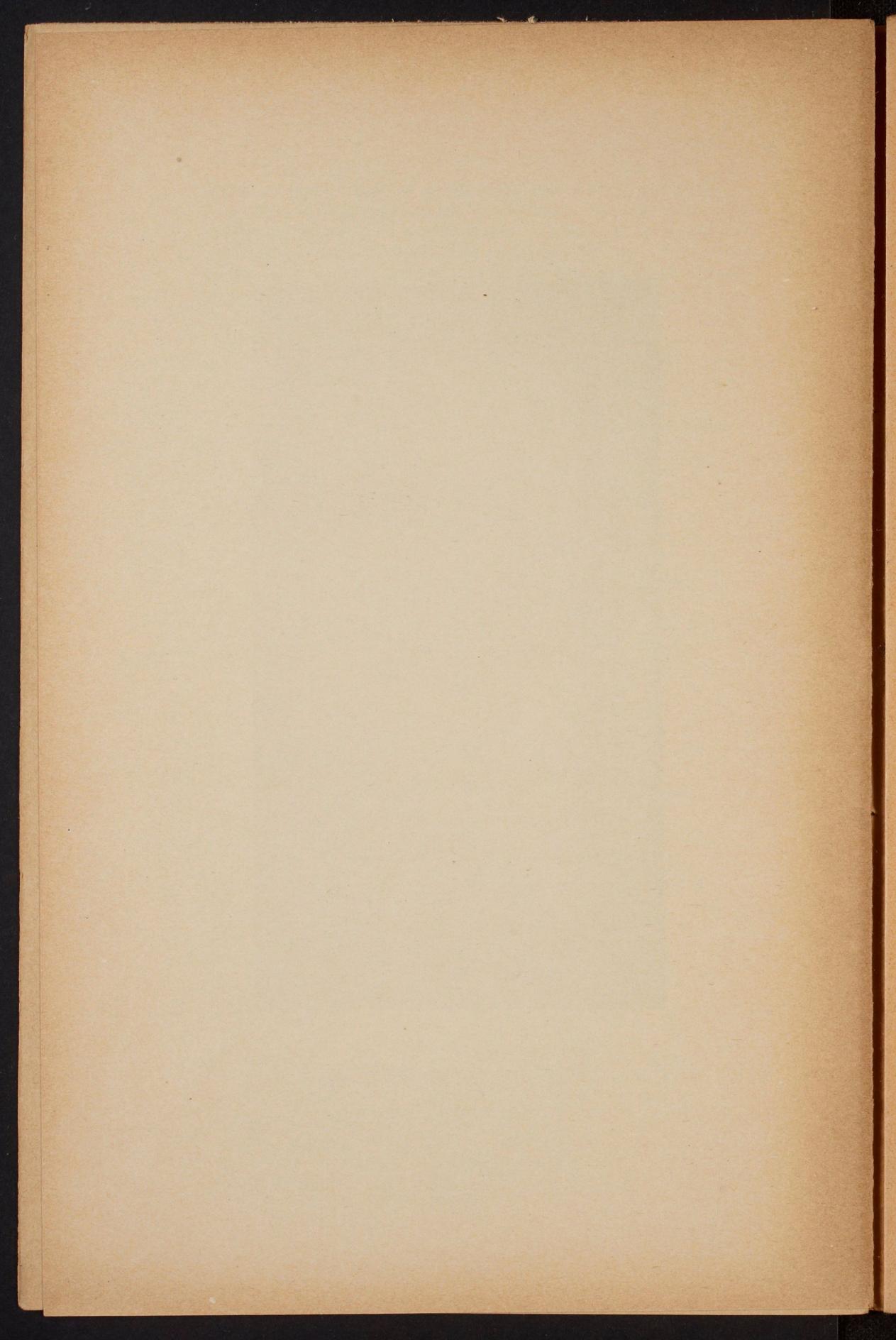
2. Diodore, XXI, 13; Tite-Live, V, 39, et beaucoup d'autres. — L'usage des têtes coupées doit avoir aussi une origine religieuse; cf. Tite-Live, XXIII, 24, où il n'est, du reste, question que d'une tête de chef. — Exemple de terreur divine éprouvée par les Gaulois à Delphes (Pausanias, X, 23, 8), inspirée par eux à l'Allia (*miraculum*, Tite-Live, V, 39). — Cf. Tite-Live, V, 38: *Simil est clamor auditus, [Romani] fugerunt.* Cf. Schwally, p. 27: *Wenn die Hebräer vom Schrecken Jahve's reden, der die Feinde befüllt, so haben sie dabei gewiss die zauberhaften Wirkungen jenes Höllenlärms im Auge.* Le récit de la bataille de l'Allia et des suites, tel qu'il se trouve chez Tite-Live, a une couleur religieuse et archaïque très marquée, et c'est un des morceaux de l'historiographie antique où le sens des institutions primitives a été le mieux conservé.

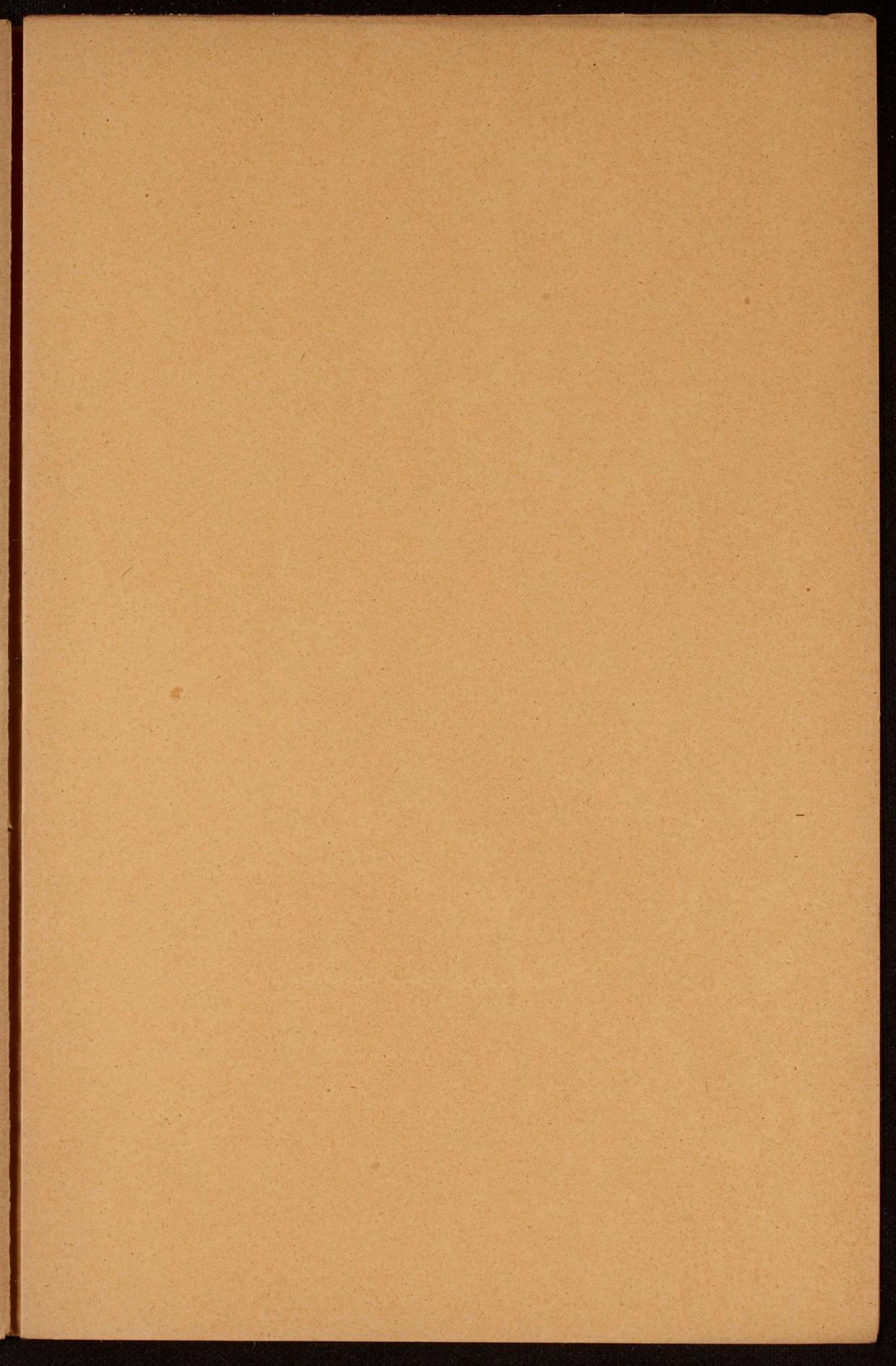
3. Au texte de César (VI, 16, 1), joindre celui de Tite-Live (V, 46).

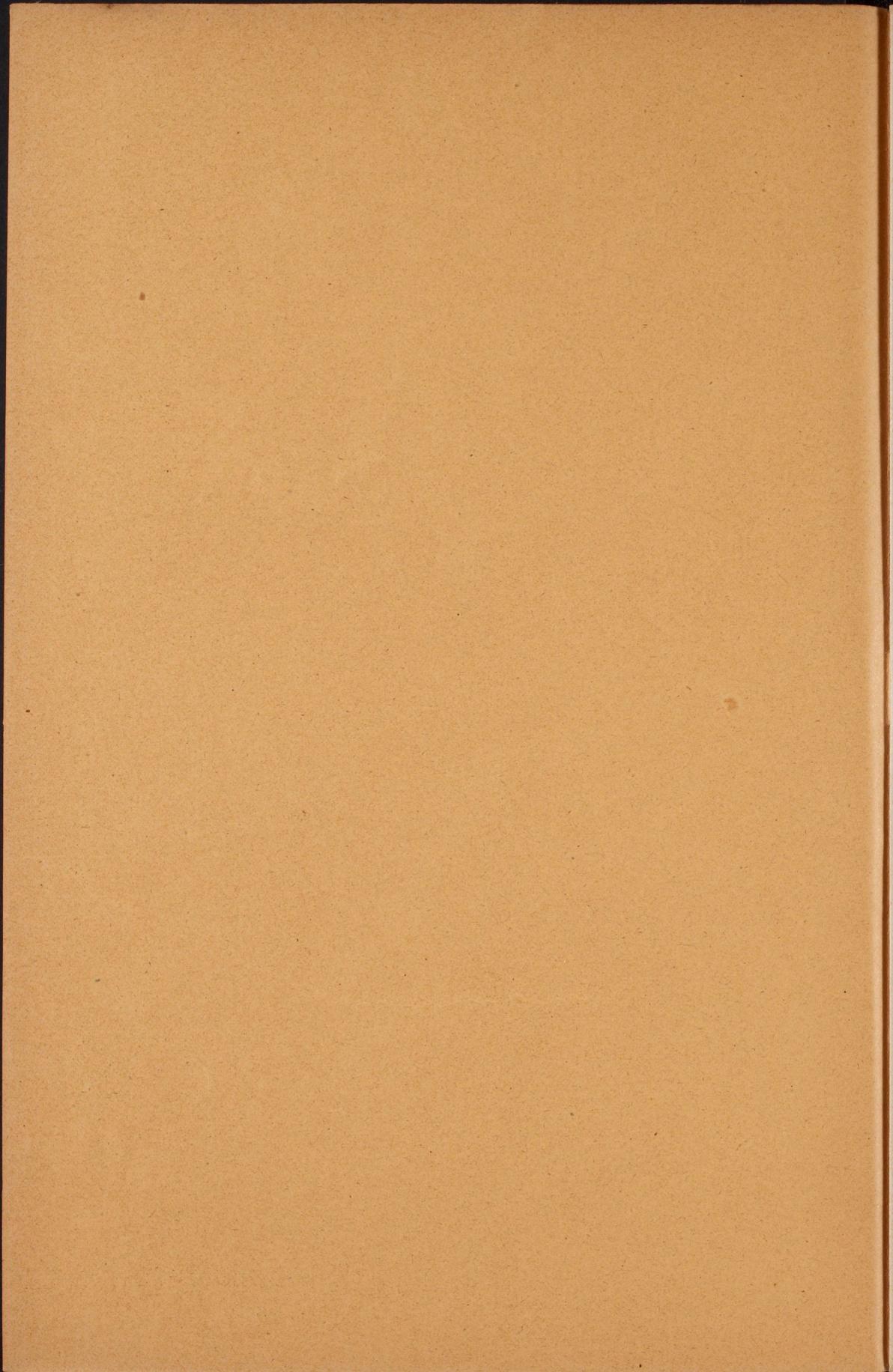


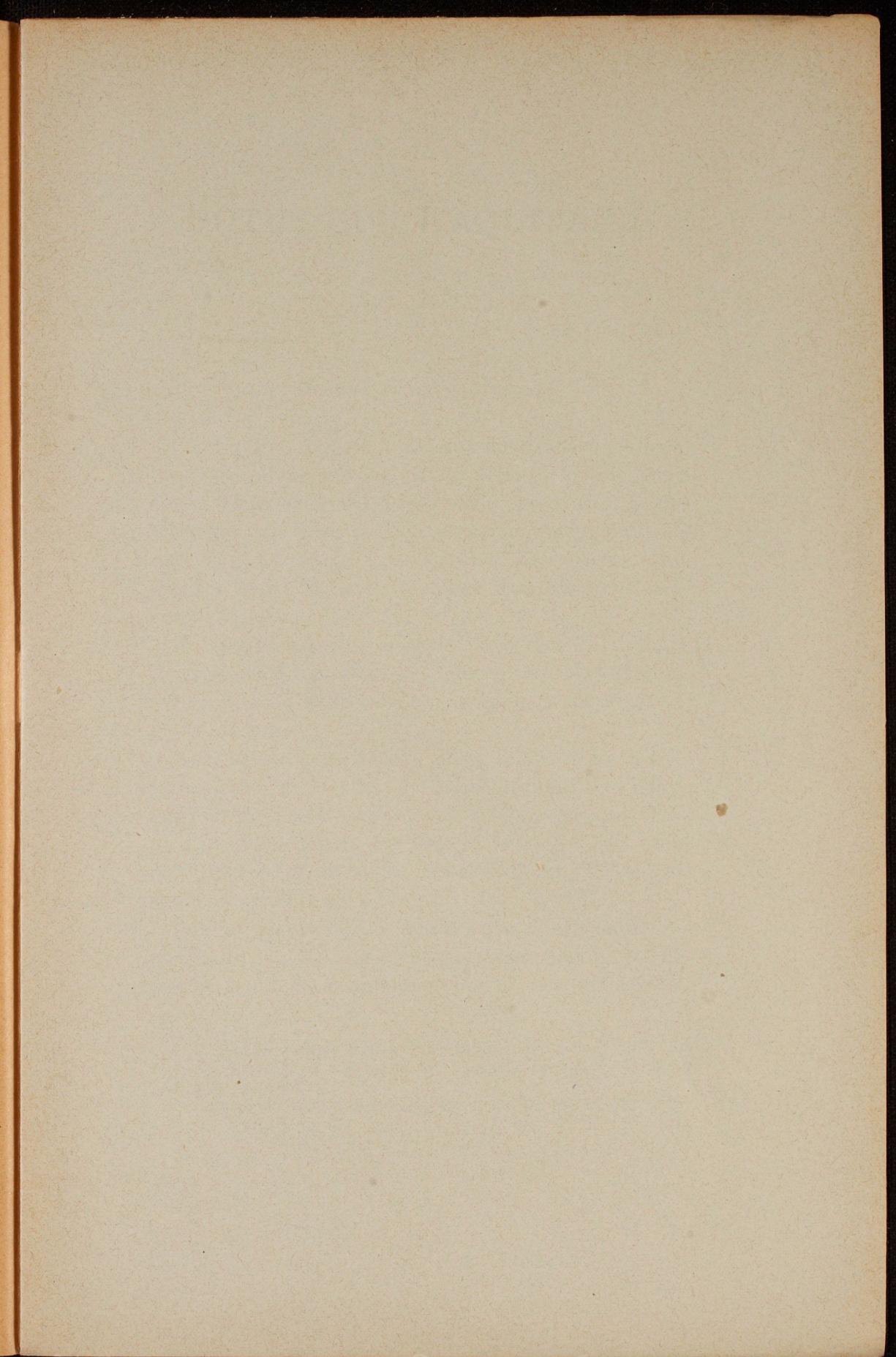


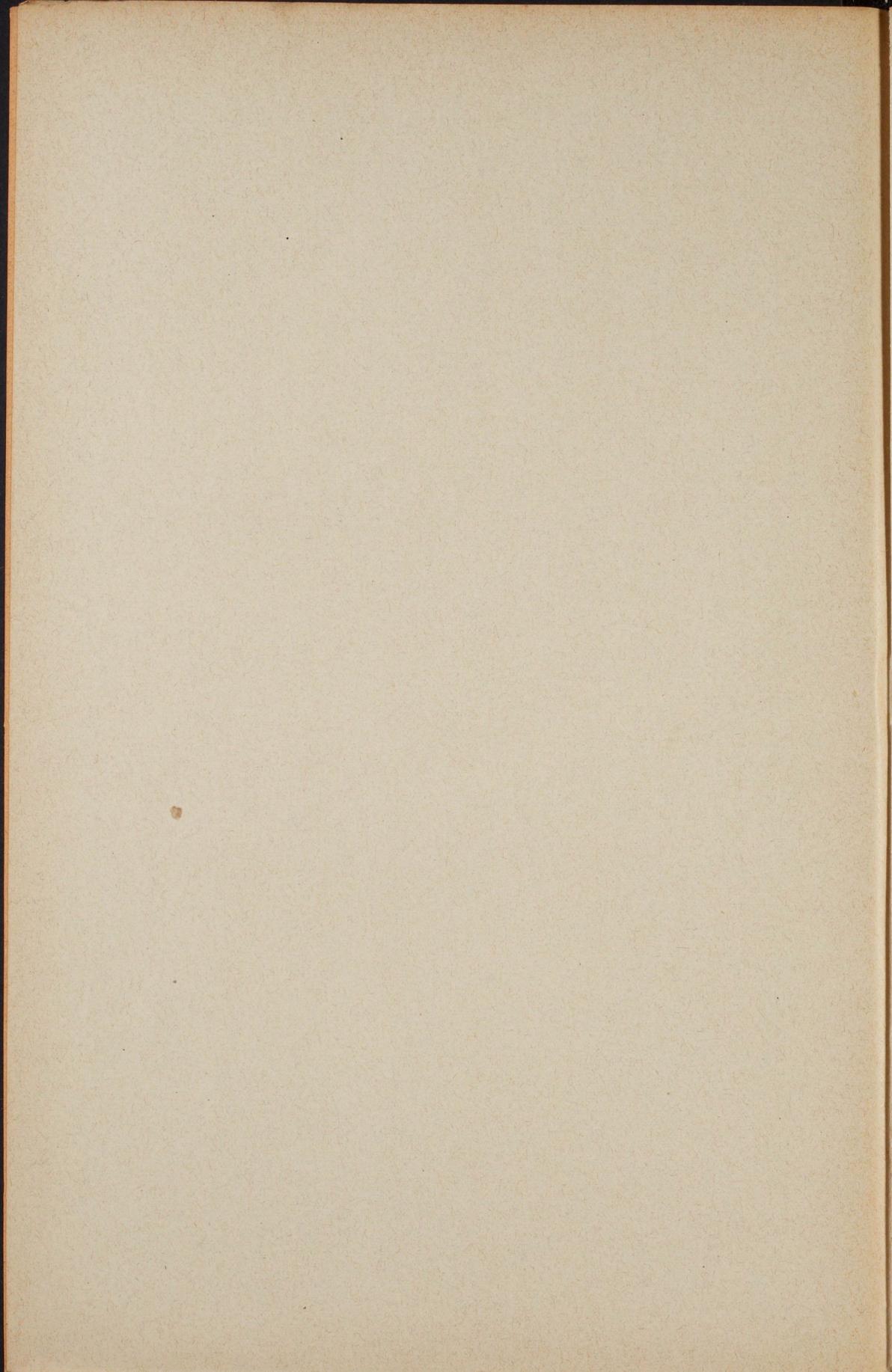
L'INSCRIPTION D'HASPARREN











# NOTES SUR L'AQUITAINE

---

## I.

### BORDEAUX AU X<sup>e</sup> SIÈCLE

Ceux qui s'occupent d'histoire de France négligent trop les sources arabes. Avec plus de poésie, mais avec infinité moins de précision et d'exactitude, les écrivains musulmans tiennent parfois, dans le Moyen-Age, la même place « extérieure », si je peux dire, que les ambassadeurs vénitiens dans les temps modernes (1).

Il est vrai que ces sources sont d'accès difficile. Aussi doit-on remercier vivement tous les érudits qui, malgré l'ennui de la besogne, nous rendent le service de les traduire.

C'est le cas de M. Jacob, un spécialiste de la littérature et en particulier de la géographie de l'Islam. Il a extrait de la Cosmographie de Qazwînî, qui vivait au XIII<sup>e</sup> siècle, toutes les notices relatives aux villes de l'Europe, et il les a publiées en un assez gros fascicule que j'ai sous les yeux (2).

Comme les principaux auteurs que cite Qazwînî sont de la fin du X<sup>e</sup> siècle, les renseignements publiés par M. Jacob sont contemporains de l'an mille, c'est-

(1) Voyez par exemple le voyage de Ibrâhim ibn Ja'kûb dans l'Europe du Nord-Est en 973, et la bibliographie des ouvrages qu'il a provoqués (Jacob, p. 9).

(2) *Artikel aus Qazwinis Athâr al-bilâd*, 3<sup>e</sup> édit., Berlin, 1896.

à-dire de l'époque la moins riche de toutes en documents sur l'Aquitaine.

Voici ce que Qazwînî dit de Bordeaux :

### BORDHÎL<sup>(1)</sup>

1. « Bordeaux est une ville dans la contrée du pays des Francs, riche en eau, arbres, fruits de toute sorte. »  
— Ce qui se passe de commentaire.

2. « La majorité de ses habitants sont chrétiens. »  
— Ils ne l'étaient donc pas tous. Il devait y avoir, en effet, à Bordeaux, un assez grand nombre de Juifs(2) : il y en a toujours eu beaucoup, dès l'époque mérovingienne (3); ils paraissent avoir été en quantité au neuvième siècle, dans les temps de l'invasion normande(4)

3. « Il y a là une haute bâisse sur de grandes colonnes. » — J'ai à peine besoin de rappeler qu'il s'agit des ruines colossales des Piliers de Tutelle, et que ces ruines, la grande admiration des étrangers, furent stupidement détruites en 1677 par ordre du gouvernement de Louis XIV (5) : ce qui serait un motif suffi-

(1) « Das arabische Consonantengerippe gestattet die Aussprache *Burdhijala*, was dem alten *Burdigâla* noch ziemlich nahe stehen würde. » Jacob, p. 30, n. 2.

(2) La prétendue colonie sarrasine de Sarcignan, près Bordeaux, est une invention de Baurein (*Vestiges du séjour qu'ont fait anciennement les Sarrasins dans le pays bordelais, ou recherches sur les restes d'un ancien monument qui existent*, etc., 1772, mss. de l'Académie de Bordeaux, t. xix; le même, dans ses Œuvres, t. II, p. 355 et s., t. IV, p. 352 et s.), invention provoquée par le « mur des Sarrasins » de ce hameau, lequel mur d'ailleurs est un aqueduc romain du premier siècle.

(3) *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. II, n° 939; Grégoire de Tours, *De Virtutibus sancti Martini*, III, 50.

(4) *Historiens des Gaules*, t. VII, p. 152. Voyez sur les Juifs de Bordeaux, les livres de B[eaufleury], Detcheverry et Malvezin.

(5) Je trouve dans le journal ms. de Caila, à la date de 1677 : « Extrait d'un petit imprimé intitulé *Description de l'antique Plate-forme et des Piliers de Tutelle de la Ville de Bordeaux faite suivant l'ordonnance de Mgr le comte de Montaigu... et de M. de Seve...* en

sant pour abominer à Bordeaux la mémoire du Grand Roi, si les Bordelais n'en avaient point d'autre.

4. « Sur le rivage de cette ville on trouve de l'ambre excellent. » — Il s'agit de l'ambre gris, *l'ambra* propre des Arabes. Il a été, en effet, assez commun sur les bords du golfe de Gascogne (1), au moins tant que les cétacés s'en approchèrent (2); et il était fort recherché des gens du rivage, à cause de sa valeur comme objet de parfumerie (3).

fév[rier] 1677. » Je ne connais pas cet imprimé. Je serais reconnaissant à qui le possède de me le communiquer. — Voyez sur les Piliers de Tutelle la bibliographie que j'ai donnée *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I, p. 79; t. II, p. 557.

(1) Cf. dans les mss. de l'abbé Bellet (mss. de l'Académie de Bordeaux, t. V, p. 39) une statistique de découvertes d'ambre gris dans la région.

(2) Il n'est point très rare, même aujourd'hui, de voir des cachalots s'échouer sur le rivage aquitain. On lit dans *la Petite Gironde* du 2 janvier 1902 : « *Arcachon*. Un cachalot s'est échoué sur le littoral du Cap Ferret, au poteau kilométrique 92. Il mesure huit mètres de long et un mètre de diamètre». — Voyez sur les cétacés en Gascogne, les mémoires de Darracq, *Pêche de la Baleine dans le Golfe de Gascogne* (*Société Linéenne de Bordeaux*, t. XXII, 1859) et de Fischer, *Cétacés du Sud-Ouest de la France* (même recueil, t. XXXV, 1881).

(3) Par exemple, *Inventaire sommaire de la Jurade*, t. I, p. 119 : « 1596. Mandement de 1600 écus pour le prix d'une pièce d'ambre gris dont la ville fit présent au Roy. » P. 120 : « 1597, 30 janvier. Présent fait au Roy par la ville de Bordeaux d'une pièce d'ambre gris pesant 90 onces. » C'est la même pièce, dont nous avons ainsi et le poids et le prix. Cf. aussi *Archives historiques de la Gironde*, t. II, p. 186 et 187. — Encore à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, l'ambre gris des côtes du Médoc passait pour le meilleur; il a donné lieu (à cause du droit d'épaves) à de nombreuses dissertations et plaidoiries : voyez quelques textes et titres à ce sujet chez Francisque Michel, *Histoire du commerce à Bordeaux*, t. I, p. 45. — Un texte capital est celui de Girard, *Histoire de la vie du duc d'Espernon*, année 1604 (édit. de 1730, p. 210) : « La Mer de Médoc... a de coutume dans ses plus grandes agitations, de jeter de l'Ambre gris sur la Coste, le meilleur qui soit au monde. Nous pouvons avancer hardiment cette vérité, après avoir vu la différence qu'il y a de celui-ci à celui des Indes ».

Le dernier travail sur l'ambre gris est celui de Beauregard dans son traité de *Matière médicale zoologique* (préface de M. d'Arsonval, 1901), p. 201 et suiv. Voyez en outre sur cette question les deux mémoires des spécialistes en la matière : Pouchet et Beauregard dans les *Comptes-*

5. « Et l'on raconte que, quand ils ont un hiver rigoureux, et que la navigation maritime est interrompue, ils vont dans une île qui se trouve dans le voisinage, qui est appelée *Enwâti*. Il y a là une espèce d'arbre, qu'on appelle *mâdiqa*; quand la faim les tourmente, ils décortiquent cet arbre et trouvent entre son écorce et son bois une substance blanche (1), et ils s'en nourrissent tout un mois, et même deux et plus, jusqu'à ce que survienne un température douce.»—Qu'il y ait eu des hivers rigoureux à Bordeaux, cela va sans dire (2); que dans les épouvantables désastres du neuvième et du dixième siècle on se soit parfois nourri de matières ligneuses, cela est possible. Mais l'ensemble de ces détails me paraît surtout l'œuvre de l'imagination arabe, et, jusqu'à nouvel ordre, je ne cherche pas à identifier l'île *Enwâti* et le cambium du *mâdiqa* (3).

*rendus de la Société de Biologie*, 1892, et Pouchet, dans le volume commémoratif du centenaire du Muséum, 1893. Il est avéré maintenant que « l'ambre gris se forme dans le rectum du cachalot ; il revêt les caractères propres aux calculs intestinaux » (Beauregard, p. 201) ; mais il ne faut pas oublier, pour comprendre l'histoire ancienne de l'ambre gris, qu' « on l'a longtemps regardé comme une sorte de bitume ou comme formé de résines végétales provenant des terres voisines et bituminisées par l'action simultanée et prolongée de l'eau salée, de l'air et du soleil » (*id.*). — Le principal entrepôt de l'ambre gris est aujourd'hui Boston ; le prix atteint de 2 à 3000 francs le kilo suivant la qualité ; mais les essences très sèches et presque blanches peuvent monter à 7000 francs.

(1) Il s'agit du cambium, comme le fait remarquer M. Jacob, p. 31, n. 1.

(2) Voyez, sur ces hivers, une étude de M. Rayet, dans ses très belles *Recherches sur le climat de Bordeaux*, 1895, p. 83 et s.

(3) M. Jacob a donné de ce passage un commentaire plus étendu, mais pas plus concluant, dans ses *Studien in arabischen Geographen*, iv<sup>e</sup> fascicule, 1892, p. 145 : « Sur le nom de l'île et de l'arbre je ne peux rien alléguer de sûr, quoique j'aie pu examiner des plans exacts. Si l'on veut admettre une confusion, on pourra songer à *Medoca* (Médoc) pour *mâdiqa* ce qui est plus qu'étrange. On ne peut guère penser à la luzerne (*medica*). Pour la substance blanche entre l'écorce et le bois, j'ai songé d'abord au *pinus silvestris*, plus tard à son apparenté *pinus pinaster* qu'on nomme précisément « *Kiefer von Bordeaux* ». Mon collègue Möller m'a fait adopter le cambium, qui renferme des éléments nutritifs, et que broutent les bêtes sauvages en hiver après avoir

6. « Il y a là une montagne, qui se dresse au-dessus de la ville et de l'Océan. Sur cette montagne se trouve l'image d'une idole, et elle est comme si elle disait aux gens, qu'ils doivent renoncer à l'entreprise de voyager sur l'Océan, afin que pas un de ceux qui sortent de Bordeaux, n'ait l'envie de s'embarquer. » — Il peut bien y avoir quelque fantaisie dans cette notice. Le fond cependant doit être vrai. Il s'agit sans doute d'un sanctuaire dominant la rive droite de la Garonne, perché sur les coteaux qui avoisinent le fleuve, soit à Cenon (la paroisse du bois sacré du Cypressat), soit à Lormont, soit à Laroque-de-Thau, ou plutôt encore à Notre-Dame-de-Montuzets : toutes ces chapelles étaient chères aux marins de Bordeaux, mais cette dernière était la plus populaire (1).

## II.

### DAX AU X<sup>e</sup> SIÈCLE

La seconde ville de Gascogne dont il soit question chez Qazwînî est Dax (2).

enlevé l'écorce, si bien que l'on a dû parfois, à ce moment de l'année, prendre des mesures de protection : l'homme a pu, vraisemblablement, en temps de famine, apprendre des bêtes ce moyen de se sustenter. Peut-être est-il permis de penser à une sorte de manne », et M. Jacob cite à ce propos le frêne à manne (*fraxinus ornus*), le mélèze (*larix europea*). « On sait que la manne est amenée par des incisions dans l'écorce, qui pénètrent jusque dans le bois ». « Enfin, je n'exclus pas la possibilité qu'il s'agisse d'arbres à champignons. » — *Endgültig*, conclut justement l'auteur, *kann diese Frage wol nur in Bordeaux entschieden werden*. — C'est cette question que j'ouvre dans la *Revue de Gascogne*.

(1) Bellemer, *Histoire de la Ville de Blaye*, 1886, p. 51 et suiv.

(2) M. Jacob, p. 22, identifie *Efsch* avec Aix-en-Provence. Mais 1<sup>o</sup> Dax est sur la route d'Espagne, Aix en dehors des grandes routes de l'Occident ; 2<sup>o</sup> Aix possède en effet des sources d'eau chaude, mais la température en est de 36 degrés environ, ce qui est fort supportable ; 3<sup>o</sup> Aix est assez loin de son fleuve, l'Arc.

**EFSCH** <sup>(1)</sup>

1. « C'est une ville dans le pays des Francs, bâtie de pierres symétriques. » — Il s'agit des remparts romains de Dax, remarquables en effet par la symétrie de leurs assises de pierres de petit appareil et de leurs lignes de briques (2).

2. « Elle est située sur le bord d'un fleuve, qui est nommé le fleuve d'*Efsch.* » — Le voyageur arabe dont s'est servi Qazwînî me paraît avoir fait un seul et même nom de celui de l'Adour, *Aturus* ou *Atur*, et de celui de Dax, *Aquae*. A moins qu'il ne faille rapprocher ce nom de *Efsch* de celui de *Alpheanus* qu'une charte du dixième siècle donnait, dit-on, au fleuve de l'Adour (3).

3. « Il y a là une source chaude, très riche en eau, sur laquelle est bâtie une maison avec une cour spacieuse. Dans cette maison les habitants prennent des bains chauds, mais en se tenant assez loin de la source

(1) Le texte porte en effet *Efsch*. M. Jacob corrige en *Eqsch* pour des raisons tirées de la paléographie arabe. Il ne me paraît pas cependant certain qu'il y ait faute.

(2) *Recue des Etudes anciennes*, Bordeaux, 1901, p. 215 et suiv. C'est le cas du reste de tous les murs gallo romains du IV<sup>e</sup> siècle. Et de fait, Qazwini dit également de Rouen (p. 31) : « Ville bâtie de pierres ordonnées symétriquement », ce qui convient encore à l'enceinte romaine de cette ville.

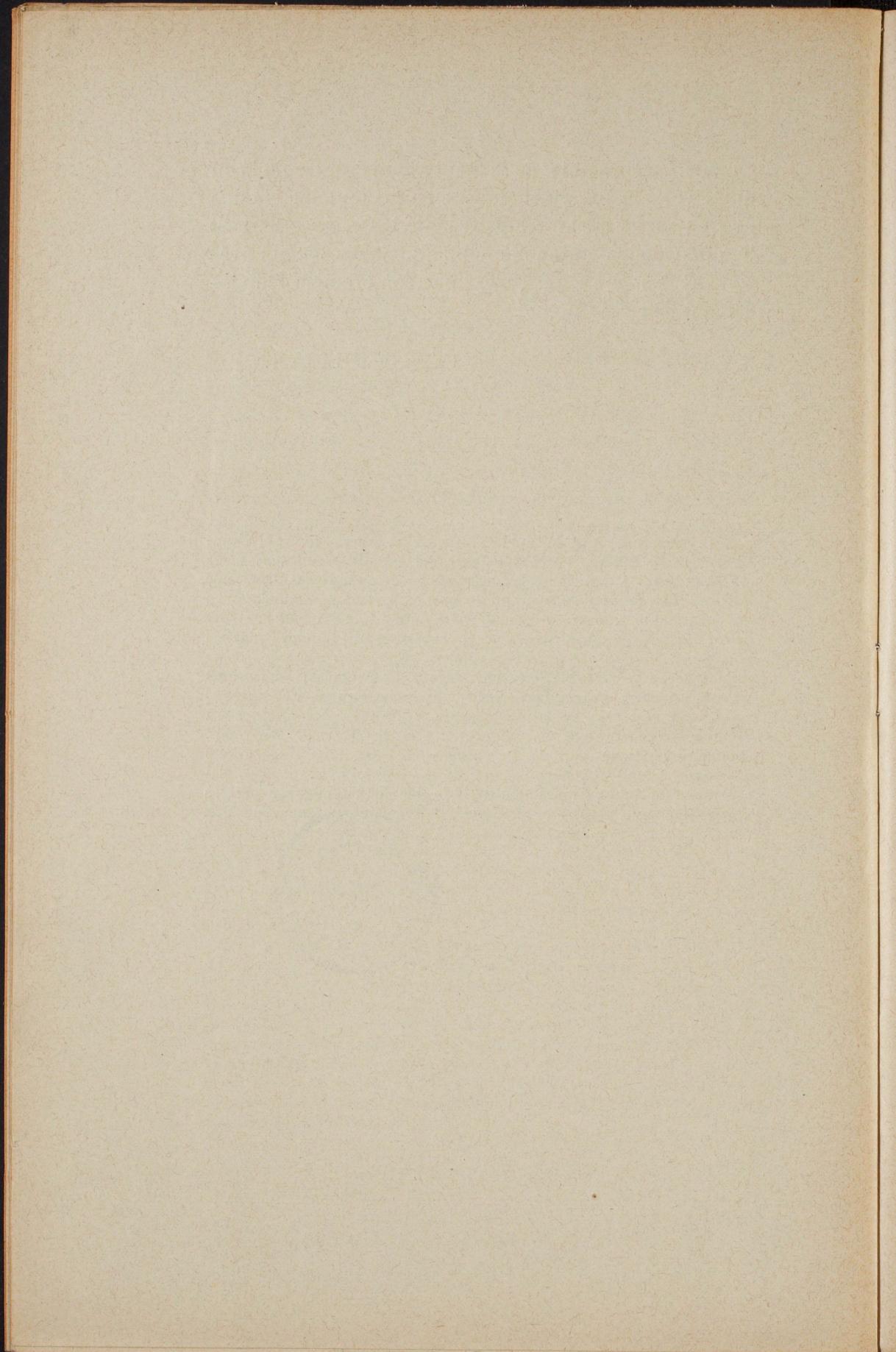
(3) Chartre du Cartulaire de Saint-Sever, citée par Marca, *Histoire de Béarn*, p. 224 : AB ALPHEANO qui modo vocatur vulgo ATURIS Le nom de *Alpheanus* (*seu Aturris*) pour désigner l'Adour ne se trouve que dans les documents relatifs à Saint-Sever, documents qui ont sans doute, au moins pour ce nom, une commune origine : voyez la *compendiosa Vita sancti Severi* chez dom du Buisson (1681, édit. Péde-gert et Lugat, 1876), t. I, p. 4; *Acta Sanctorum*, novembre, t. I, p. 212; autres, p. 15, 16, 47, 78; cf. encore p. 108, 112, etc. Ce nom a une tourneure grecque qui le fait singulièrement cadrer avec le château *Pales-trion* de Saint-Sever.

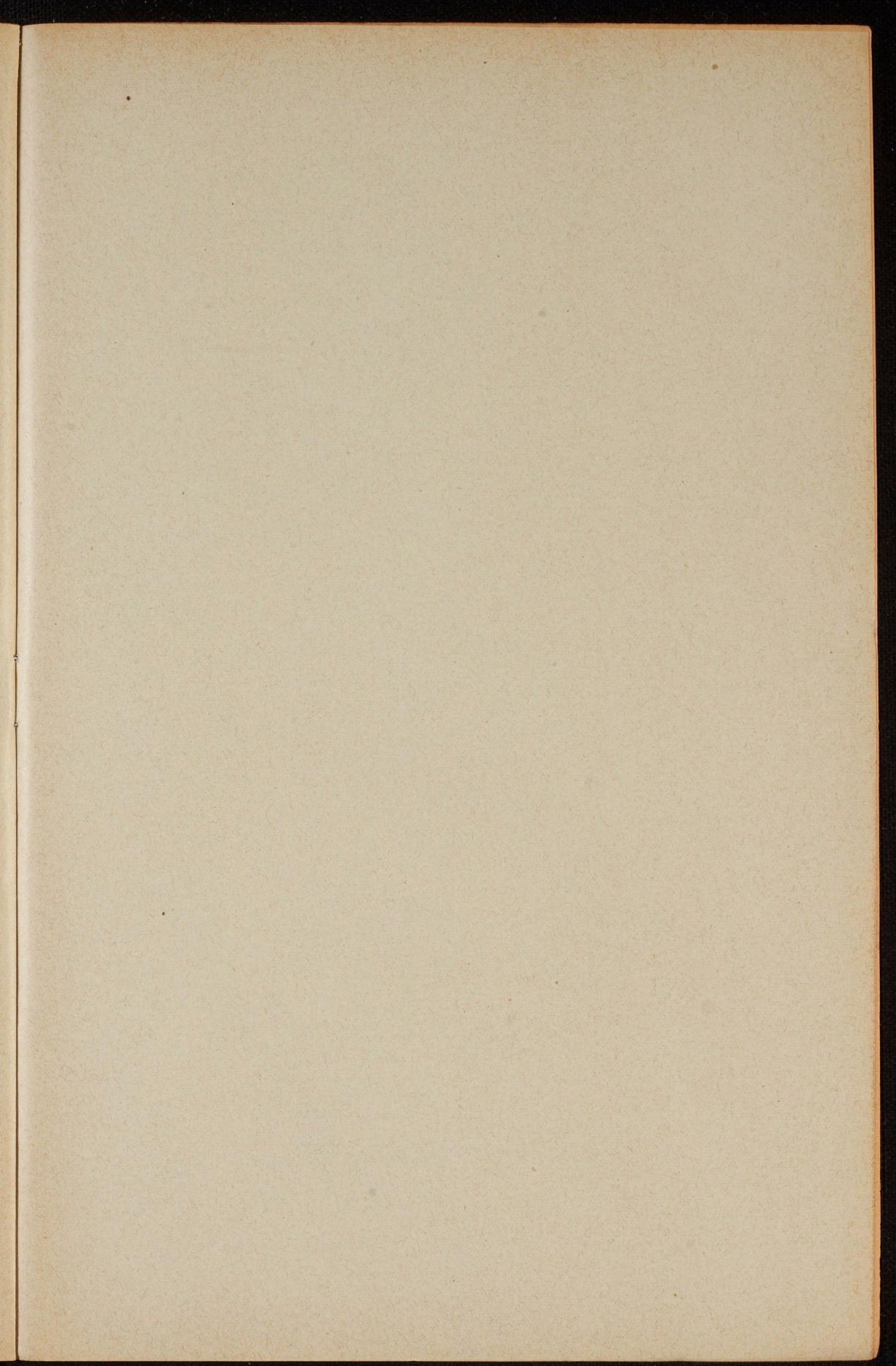
chaude, par crainte de la haute température de l'eau qui sort de la source chaude. » — La fontaine chaude de Dax est en effet à 60 degrés. Ce texte, je crois, est le plus ancien qui nous donne quelques détails précis sur les eaux de Dax et sur son premier établissement thermal (1).

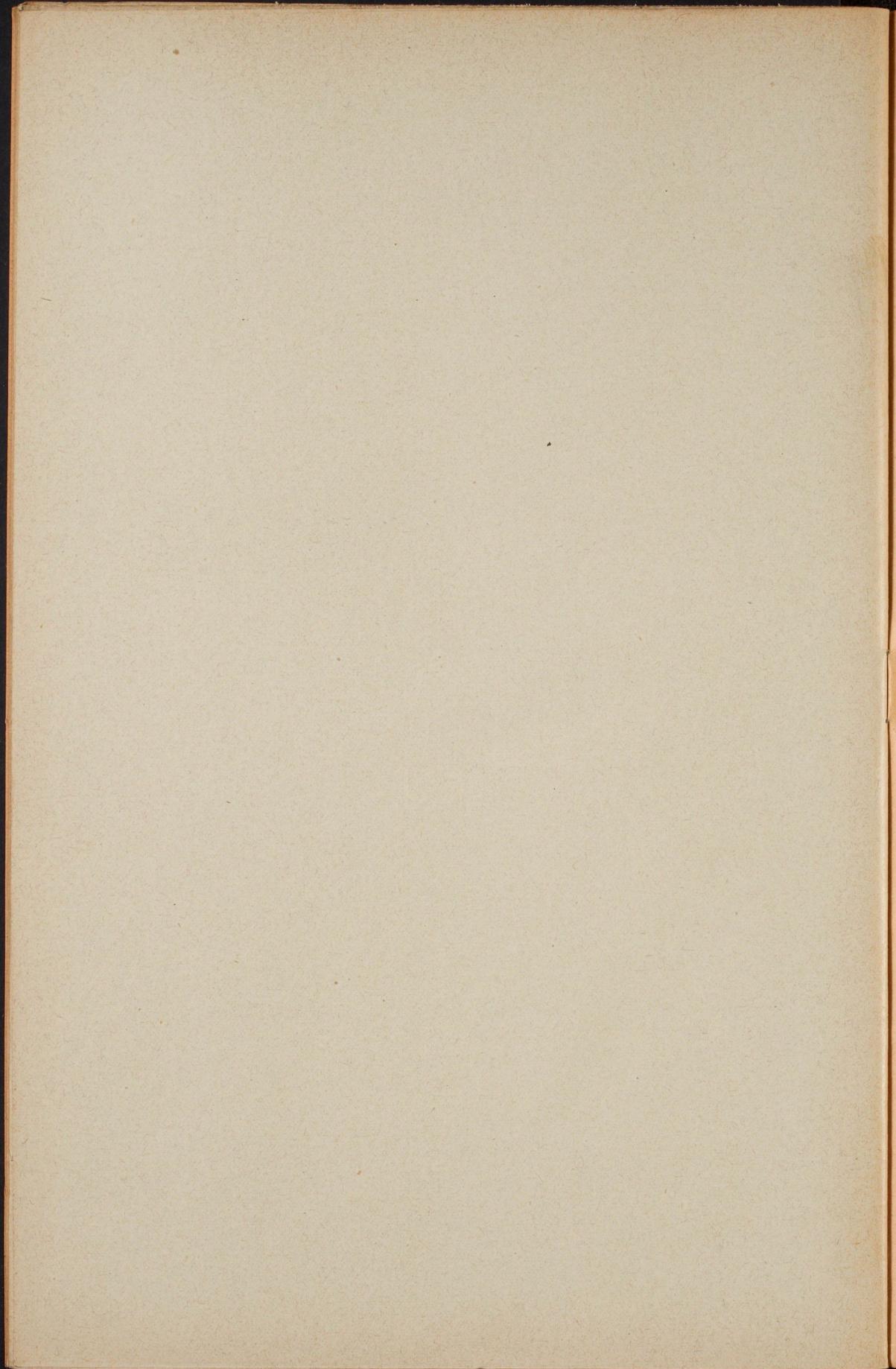
CAMILLE JULLIAN.

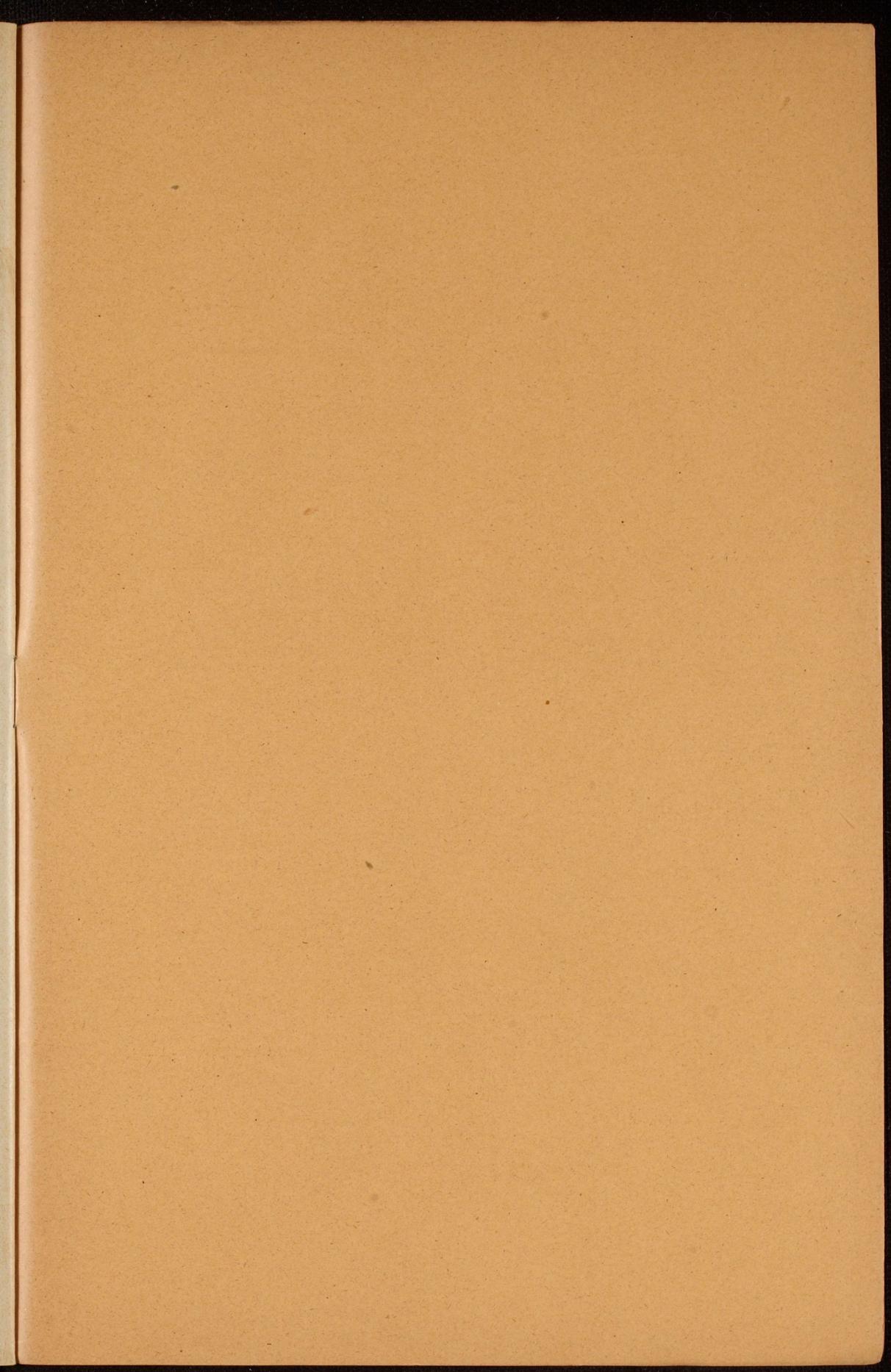
(1) Il y aurait, je crois, une étude à faire sur les sources de la soi-disant Chronique de Bigorre (Nicolaus Bertrandi, *De Tholosanorum gestis* [1515], f° xvi v°; dom Brugeles, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, 1746, preuves de la première partie, p. 10), notamment en ce qui concerne le passage si discuté : *Ad nobilissimum oppidum Aquis (quod nunc dicitur Cauterets), tunc latum [Bertrandi; lautum Brugeles] et pingue..., cuius speciosissima edificia detrahentes ad ima termas imperiales balneariorum [Bertrandi; balneorum Brugeles; balneorani vulgate] habentes usum et vias [Bertrandi; venas Brugeles et vulgate] salutiferas quo ibi antiquitus constructæ fuerant demoliriuntur.* Au premier abord il s'agit de Cauterets : c'est l'opinion de Bertrandi, comme il l'indique par sa parenthèse, et c'est celle des savants à l'heure actuelle (Degert, *Revue de Gascogne*, 1899, p. 404). J'ai cependant encore quelques doutes, et je suis toujours frappé par les arguments que l'abbé Pédegert avait fait valoir en faveur de Dax (*Notice... sur Notre-Dame de Dax*, 1849, p. 93).

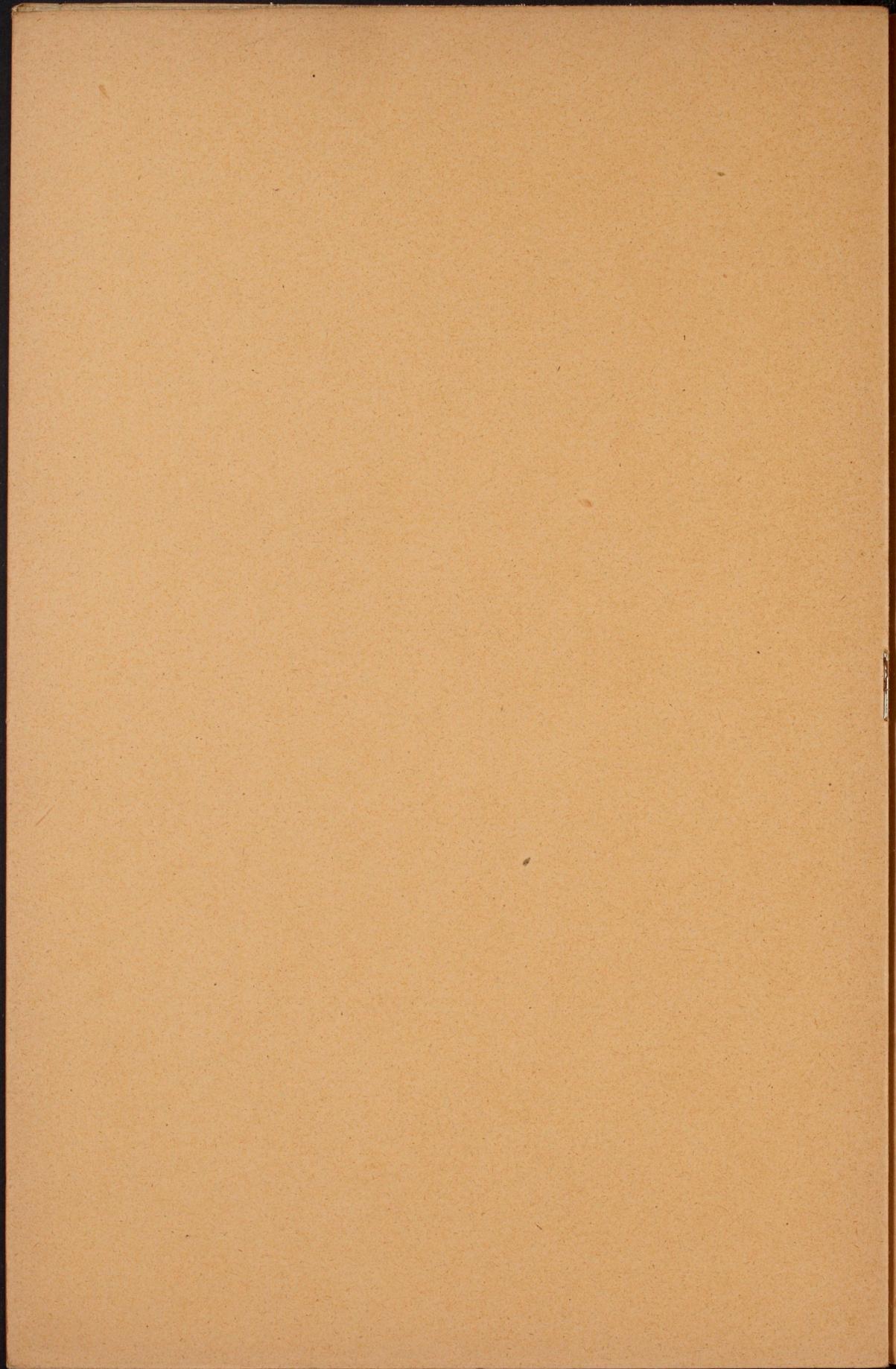












## DERNIÈRES PUBLICATIONS

DE LA

Librairie HACHETTE et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, Paris

### LA VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE DES GRECS ET DES ROMAINS

Par M. G. Fougères, maître de conférences à l'Université de Paris.

2<sup>e</sup> édition, revue et corrigée, 1900. Prix : 12 francs.

### VERCINGÉTORIX

Par M. Camille Jullian, professeur à l'Université de Bordeaux.

1 vol. in-16, avec figures, cartes et plans; broché, 3 fr. 50.

### HISTOIRE DE FRANCE

#### DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A LA RÉVOLUTION

Publiée sous la direction

De M. Ernest Lavisse, de l'Académie française.

L'ouvrage complet coûtera 96 francs (64 fascicules à 1 fr. 50, ou 8 volumes à 12 francs). Volumes parus jusqu'ici :

#### I, 2. LES ORIGINES;

#### LA GAULE INDÉPENDANTE ET LA GAULE ROMAINE

Par M. G. Bloch, maître de conférences à l'École normale supérieure.

#### II, 2. LES PREMIERS CAPÉTIENS (987-1137)

#### III, 1. LOUIS VII, PHILIPPE-AUGUSTE, LOUIS VIII (1137-1226)

Par M. A. Luchaire, professeur à l'Université de Paris.

#### III, 2. SAINT-LOUIS, PHILIPPE-LE-BEL,

#### LES DERNIERS CAPÉTIENS DIRECTS (1226-1328)

Par M. Ch.-V. Langlois, professeur adjoint à l'Université de Paris.

#### IV, 1. LES PREMIERS VALOIS ET LA GUERRE DE CENT ANS

(1328-1422)

Par M. A. Coville, professeur à l'Université de Lyon.

### HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ALLEMANDE

Par M. A. Bossert, inspecteur général de l'Instruction publique.

1 vol. in-16 de 1,120 pages; broché, 5 francs; cartonné toile, 5 fr. 50.

# **Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux**

**Fondées en 1879**

**PAR MM. LOUIS LIARD ET AUGUSTE COUAT**

## **QUATRIÈME SÉRIE**

**PUBLIÉE PAR**

**Les Professeurs des Facultés des Lettres d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse**

**ET SUBVENTIONNÉE PAR**

**LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE BORDEAUX**

**LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX**

**LE CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX**

**L'ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER**

**LE CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE**

**LE CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE**

## **I. REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES**

### **ABONNEMENTS**

France . . . . .	F.	10	"
Union postale . . . . .		12	"
Un fascicule séparé . . . . .		3	"

## **II. BULLETIN HISPANIQUE**

### **ABONNEMENTS**

Espagne et France . . . . .	F.	10	"
Union postale . . . . .		12	"
Un fascicule séparé . . . . .		3	"

## **III. BULLETIN ITALIEN**

### **ABONNEMENTS**

France et Italie . . . . .	F.	10	"
Union postale . . . . .		12	"
Un fascicule séparé . . . . .		3	"